



Demande d'aide Activités sportives et culturelles

Service
Action sociale

Caf de la Charente-Maritime – 4 bis avenue Leclerc – CS 90000 - 17073 La Rochelle cedex 9
Tél. 0 810 25 17 10 - Fax 05 46 51 29 59

Vous êtes allocataire de la Caf de Charente-Maritime et votre enfant est inscrit dans une structure pour pratiquer une activité sportive ou culturelle, pour l'année scolaire en cours.

Votre Caisse d'Allocations Familiales a pour objectif de favoriser l'accès aux loisirs des enfants.

Une participation sous forme d'aide non remboursable représentant 80% des frais engagés peut vous être attribuée, dans la limite de 100 € par an et par enfant, sous réserve des crédits disponibles. Sont pris en compte les frais d'adhésion, d'inscription, de licence ou de cours, mais aussi les frais d'équipement ou de matériel nécessaires à la pratique de l'activité concernée, sous réserve des crédits disponibles et dans les conditions suivantes :

- ♦ Avoir un quotient familial inférieur ou égal à **400 € à la date de réception de la demande.**
- ♦ Résider dans une commune qui n'attribue pas d'aide pour le même motif,
- ♦ Inscrire l'enfant dans une structure associative, municipale ou un club affilié à une fédération,
- ♦ Déposer cette demande entre le 16 Août et le 31 décembre de l'année concernée,
- ♦ L'enfant doit avoir entre 6 et 14 ans.

Votre nom et votre prénom :

Adresse :

.....

N° allocataire :

Attestation à remplir par la structure

Nom de la structure :

Adresse de la structure

.....

N° de téléphone

Structure : associative municipale Club affilié à une fédération autres (précisez) :

certifie que l'enfant : né(e) le :

est bien inscrit pour l'année :/.....

à l'activité suivante :

La famille a réglé la somme de :

correspondant aux frais de :

Fait à : Signature du Responsable : Cachet de la structure :

Le 201..

Attestation à remplir par la famille

Je certifie que cette activité a nécessité l'achat de

Pour un montant de€ (joindre la facture d'achat d'équipement ou de matériel).

Avez-vous bénéficié d'une aide de la part de votre commune : oui non

Déclaration sur L'honneur

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.114-13 du Code de la Sécurité sociale – Article 441.1 du Code pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations.

Je, soussigné(e), certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande sont exacts.

Certifié exact à le

Signature de Monsieur :

Signature de Madame :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès du Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales qui verse les prestations.